



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 décembre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 75

Présents : 68

Votants : 72 (dont 4 procurations)

N°40

OBJET :
ELABORATION DE
L'ANALYSE
ENVIRONNEMENTALE
LE LIEE AU PLAN
CLIMAT AIR
ENERGIE
TERRITORIAL DE
VICHY
COMMUNAUTE
PAR LE SYNDICAT
DEPARTEMENTAL
D'ENERGIE DE
L'ALLIER

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 4 JAN. 2018

Publiée ou notifiée

le : - 4 JAN. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL (de la délibération n°1 à la délibération n°31 et de la délibération n°33 à la délibération n°47) - C. BENOIT (à partir de la délibération n°32) - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY – N. RAY (à partir de la délibération n°6) – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS - R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE (de la délibération n°1 à la délibération n°17 et de la délibération n°19 à la délibération n°47) – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – F. HUGUET - P. SEMET (de la délibération n°1 à la délibération n°10 et de la délibération n°13 à la délibération n°39) - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°28 et de la délibération n°30 à la délibération n°47) – MC. VALLAT – M. MORGAND – JM. BOUREL - N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – F. BOFFETY – M. GUYOT – J. BLETTERY - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET (à partir de la délibération n°2) – C. MALHURET – G. MAQUIN (à partir de la délibération n°2) - E. VOITELLIER (à partir de la délibération n°2) – YJ. BIGNON - B. KADJAN - MC. STEYER – JJ. MARMOL - M. JIMENEZ - S. FONTAINE – W. PASZKUDZKI - MO. COURSOL - JL. GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme C. BENOIT à F. AGUILERA (jusqu'à la délibération n°31), Vice-Présidente.

Mme et M. J. COGNET à MC. VALLAT - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - JM. LAZZERINI à JD. BARRAUD – M. CHARASSE à G. DURANTET – Conseillers Communautaires.

Absents excusés : MM. F. MINARD – J. JOANNET, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-37-1,

Vu la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 198,

Vu l'article R 122-17 du Code de l'Environnement qui soumet le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à une analyse environnementale,

Considérant les dispositions de la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite Loi TECV) et à l'article L.2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats d'énergie qui ont institué une commission consultative paritaire peuvent, à la demande d'un ou de plusieurs EPCI de leur territoire, élaborer leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

Considérant la commission consultative paritaire, créée par délibération du comité syndical le 06 novembre 2015, s'est réunie pour la première fois le 26 novembre 2016 et a notamment abordé la problématique des PCAET et le besoin de coordonner et de mutualiser la démarche au niveau départemental,

Considérant que le SDE 03 participera ainsi à l'élaboration de plusieurs PCAET à la demande d'EPCI obligés ou non de l'Allier et que cette mutualisation permettra une cohérence territoriale à l'échelle départementale issue d'une démarche dynamique des intercommunalités,

Considérant que Vichy Communauté s'est engagée dans l'élaboration de son PCAET depuis 2016 et que l'évaluation environnementale stratégique, volet du PCAET, n'a pas encore été mené,

Considérant que cette étude sera intégralement prise en charge financièrement par le SDE 03, et permettra au SDE 03 de mutualiser le volet évaluation environnementale stratégique avec les autres EPCI du département engagés dans la démarche collective,

Propose au Conseil Communautaire :

- de confier au SDE 03 l'élaboration de l'analyse environnementale nécessaire au PCAET de Vichy Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

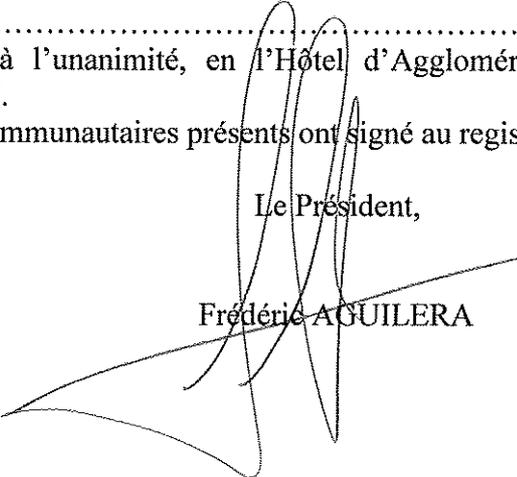
- de confier au SDE 03 l'élaboration de l'analyse environnementale nécessaire au PCAET de Vichy Communauté,
- charge M. le Président, et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 20 décembre 2017.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 40 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - ELABORATION DE L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE LIEE AU
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE VICHY COMMUNAUTE PAR
LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ALLIER

.....
Date de décision: 20/12/2017

Date de réception de l'accusé 04/01/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20DEC2017_40

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20171220-20DEC2017_40-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 40.pdf (99_DE-003-240300426-20171220-20DEC2017_40-DE-
1-1_1.pdf)